

Année scolaire : 2020/2021

**DEMANDE D'AUTORISATION DE SORTIE  
UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS EN ELEMENTAIRE**

**Cette autorisation est à remettre obligatoirement au service des Affaires Péricolaires  
au plus tard 8 jours avant la date d'effet ([direction.afsp@ville-lhay94.fr](mailto:direction.afsp@ville-lhay94.fr))  
A défaut, l'enfant ne sera pas autorisé à quitter le centre après les temps péricolaires**

Je soussigné(e)  
.....

responsable légal de l'enfant .....

l'autorise à quitter :

- L'Accueil de Loisirs du Mercredi, lieu : .....
  - à 13h30, après le repas
  - à partir de 15h00, sans retour possible pour pratiquer une activité extérieure :
    - Conservatoire à Rayonnement Départemental site de L'Haÿ-les-Roses
    - AFDCCS
    - CAL
    - AVARA
  - à compter de 17h
- Les temps péricolaires, lieu : .....
  - L'accueil du soir à compter de 17h00
- L'Accueil de Loisirs des vacances, lieu : .....
  - À compter de 17h00

**Accompagné(e) d'un adulte ou d'une personne âgée de plus de 12 ans (mentionnée sur la fiche d'inscription) et pour laquelle la Mairie a donné son accord (se munir de toute pièce justifiant de l'identité) :**

Nom / Prénom : ..... Date de naissance : .....

Ecole fréquentée : ..... Classe : .....

Je suis informé(e) que dès la sortie du centre de loisirs, mon enfant ne sera plus sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

N° de téléphone en cas d'urgence : .....

Je certifie en outre que mon enfant bénéficie d'une assurance « responsabilité civile ».

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Lu et approuvé

A ..... Le ..... Signature

AUTORISATION ACCORDEE LE :

Direction des Affaires Scolaires et Péricolaires

Mairie de L'Haÿ-les-Roses  
Département du Val-de-Marne